

L'an deux mille vingt-six et le deux juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-six juin deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	38	Suffrages exprimés :	52
Absents :	17	- dont POUR :	52
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	3	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. Gérard DAUDET – Président

Mme ARAGONES Claire	Mme HAQUET Sonia	Mme PLAZI-PONTET Annie
M. BATOUX Philippe	Mme JAUFFRET Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. BLANC Gérard	Mme JOANNY Monique	M. SILVESTRE Claude
M. BLANES Patrick	M. JUSTINESY Gérard	M. SINTES Patrick
M. BOËS Fabrice	M. LIBERATO Fabrice	Mme STELLA Aurore
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. MALOSTO Jean-Pierre	Mme TAVERNIER Anne-Laure
M. COURTECUISSE Patrick	Mme MARTIN Bénédicte	M. TERRANE Pascal
M. DALVERNY Bernard	M. MAUREL Frédéric	M. TOUACHE Thierry
Mme DECHER Martine	Mme MILESI Véronique	M. VILLA José
M. DERRIVE Eric	Mme MONTENOIS Isabelle	M. VOLLAIRE Olivier
Mme FAREVEL-GENESTON Nathalie	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	
M. FREDIN Grégory	M. NOUVEAU Michel	
Mme GREGOIRE Sylvie	M. PEYRARD Jean-Pierre	
M. GUILLOT Philippe		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

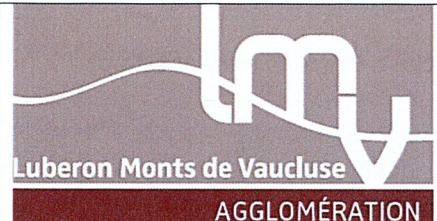
M. FONTANARAVA Eric à Mme MONTENOIS Isabelle	Mme BLANCHET Fabienne à Mme MARTIN Bénédicte
M. GERAULT Jean-Pierre à Mme ARAGONES Claire	Mme COLOMBO Dominique à Mme STELLA Aurore
M. KITAEFF Richard à M. SILVESTRE Claude	Mme CRESP Delphine à M. DAUDET Gérard
M. LAFFORGUE David à M. LIBERATO Fabrice	Mme DOSSARD Amandine à Mme TAVERNIER Anne-Laure
Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie	Mme FASSETTA Véronique à M. BATOUX Philippe
Mme AUDIBERT Danielle à M. FREDIN Grégory	Mme LECAUDEY Aurélie à M. DERRIVE Eric
Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHE Thierry	Mme PIERI Julia à M. MAUREL Frédéric

Absents :

M. TABOULET Philippe
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme PONCE Ondine

Secrétaire de séance : M. MAUREL Frédéric

Conseiller communautaire avec un arrêté de déport :

	République française Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt 2026/ Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 2 juillet 2026
--	---

N° 2026-114	MOBILITES — Réseau CMonBus : Mesure incitative à destination des jeunes
-------------	--

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1111-8, L. 5216-5 et R. 1111-1 ;*
- *Vu le Code des Transports et notamment ses articles L. 3111-7, L. 3111-9 et R. 3111-5 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-96 en date du 22 mai 2025 relative à la mise à jour du règlement intérieur, des conditions générales de vente, de l’actualisation de la grille tarifaire et de sa mise en place de la nouvelle tarification en faveur des jeunes ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 18 juin 2026.*

Par délibération n°2025-096 du 22 mai 2025, relative à la nouvelle tarification en faveur des jeunes et à l’actualisation de la grille tarifaire, des conditions générales de vente et du règlement intérieur des réseaux de transport en commun de LMV, il a été décidé, afin de lisser la fréquentation du pôle mobilité et d’améliorer la qualité du service rendu, d’offrir aux 100 premiers abonnements « jeunes » une carte de 10 entrées au centre aquatique de plein air.

Cette mesure s’est inscrite dans un mouvement plus large de soutien à la mobilité des jeunes, avec la baisse du tarif de l’abonnement annuel de 100 € à 60 € à compter du 1er juillet 2025, rendant l’abonnement de transport du quotidien plus accessible et renforçant l’attractivité du réseau.

Combinée à l’abonnement ZOU Bus de la Région (90 €), elle permet désormais aux jeunes de bénéficier d’une offre de déplacements complète sur Cavaillon et en région pour 150 € par an seulement.

Les résultats enregistrés sont significatifs : le nombre d’abonnements jeunes est passé de 410 en 2023 à 486 en 2024, puis à 582 en 2025, soit une progression de 96 abonnements sur la seule année 2025, notamment grâce à la baisse de tarif. Si celle-ci a mécaniquement réduit le niveau de recettes, la mesure a pleinement atteint son objectif en élargissant le nombre de jeunes usagers réguliers du réseau. La dynamique se poursuit en 2026, avec déjà 20 nouveaux abonnements souscrits sur les deux premiers mois de l’année.

Compte tenu de ces résultats très positifs, tant en termes de fréquentation que de réponse aux attentes exprimées par les lycéens, il est proposé au conseil communautaire de pérenniser le dispositif offrant une carte de 10 entrées au centre aquatique de plein air aux 100 premiers abonnements « jeunes » souscrits chaque année.

Le Conseil Communautaire,
Oùï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés

- PERENNISE le dispositif offrant une carte de 10 entrées au centre aquatique de plein air aux 100 premiers abonnements « jeunes » souscrits chaque année ;

- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes se rapportant à cette délibération.



Le Secrétaire de séance
Frédéric MAUREL

Cavaillon, le 7 juillet 2026

Le Président,

Gérard DAUDET

